Réf. Farde e-Assemblées : 2622158

N° OJ : **17**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Sport.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 13.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 13.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2024 à l'attention des associations suivantes et réparti comme suit:

1) 3.000,00 EUR à l'asbl Swish Nation pour le Swish Festival Basketball 2024;
2) 10.000,00 EUR à l'asbl Comité Olympique et Interfédéral Belge pour le Home coming 2024;
- Article 76410/33202 du budget ordinaire de 2024.

Annexes :